

Le commerce équitable dans les filiales françaises

6 mai 2021

Julie Maisonhaute, Déléguée générale adjointe



**Promouvoir et défendre
le commerce équitable
pour accélérer les
transitions écologiques
et sociales**



Commerce
Équitable
France

COMMERCE ÉQUITABLE FRANCE

Organisations de solidarité internationales



Associations de consommateurs et d'éducation populaire



Acteurs de la recherche et de l'enseignement



Labels de commerce équitable



Entreprises



Réseaux de distribution



LE CADRE GENERAL



Une définition légale en France depuis 2014



Définition universelle : filières internationales comme françaises

6 points clefs

1/ **Des producteurs organisés** dans des structures à **gouvernance démocratique**

2/ **Engagement commercial pluriannuel** (3 ans)

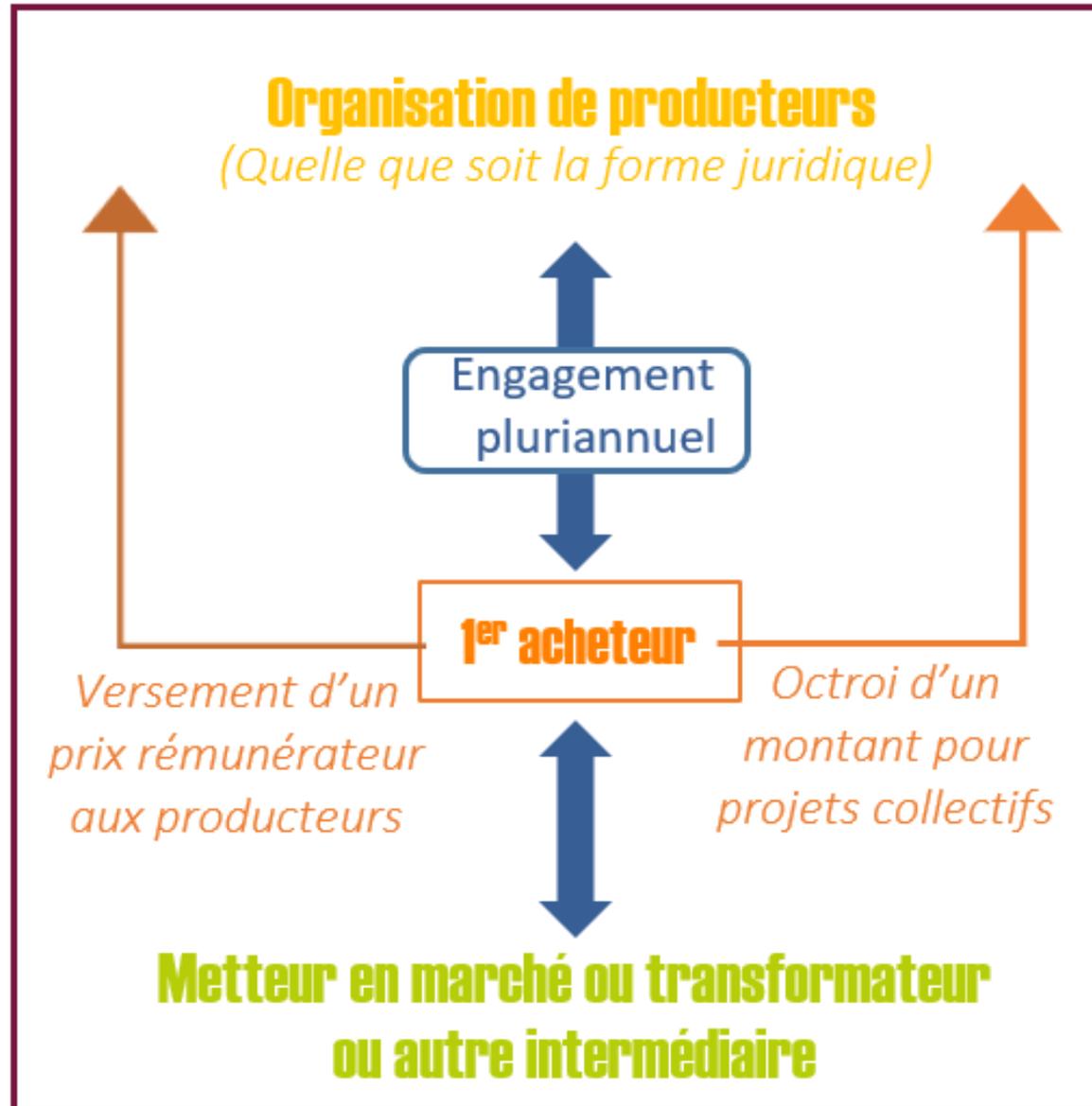
3/ **Prix rémunérateur** établi sur la base de **l'identification des coûts de production** et une **négociation équilibrée**

4/ Un montant supplémentaire destiné au **financement de projets collectifs visant le renforcement de capacité et l'autonomisation des producteurs**

5/ **Traçabilité des filières** et **transparence vis à vis des consommateurs**

6/ **Sensibilisation et éducation des consommateurs** aux modes de production et de **consommation socialement et écologiquement durables**

(Article 94 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire)



- Une formalisation adaptée aux filières longues, moins aux circuits très courts
- Le distributeur final détaillant est rarement engagé (sauf marque distributeur)

Loi PACTE (2019)

Seuls les produits satisfaisant aux conditions définies par l'article 94 de la loi ESS peuvent comporter le terme “équitable” dans leur dénomination de vente.

(Article 173 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises)

- ⇒ Contrôles possibles DGCCRF sur le principe de la non tromperie du consommateur
- ⇒ Des évolutions dans le cadre de la loi Convention Climat

MARCHE & ACTEURS



LES DONNÉES ECONOMIQUES (2018)

+ 1,276 milliard €

de ventes de produits issus du commerce équitable

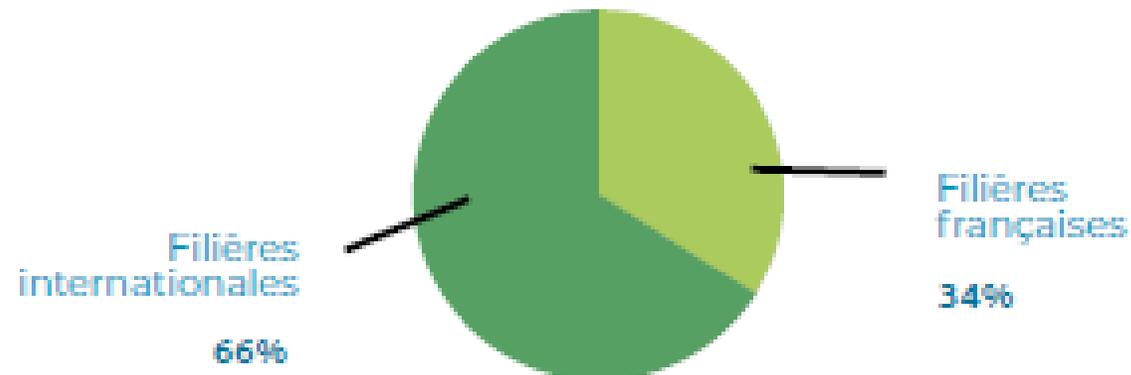


842 millions d'euros



434 millions d'euros

Répartition des ventes de commerce équitable



Un marché en pleine effervescence

1400 références produit

Tous les produits qui composent l'assiette des Français se retrouvent en commerce équitable.



53%
Boulangerie,
viennoiserie



11%
Épicerie
salée, autres



17%
Fruits et
légumes frais



5%
Produits
laitiers



8%
Viandes,
Œufs

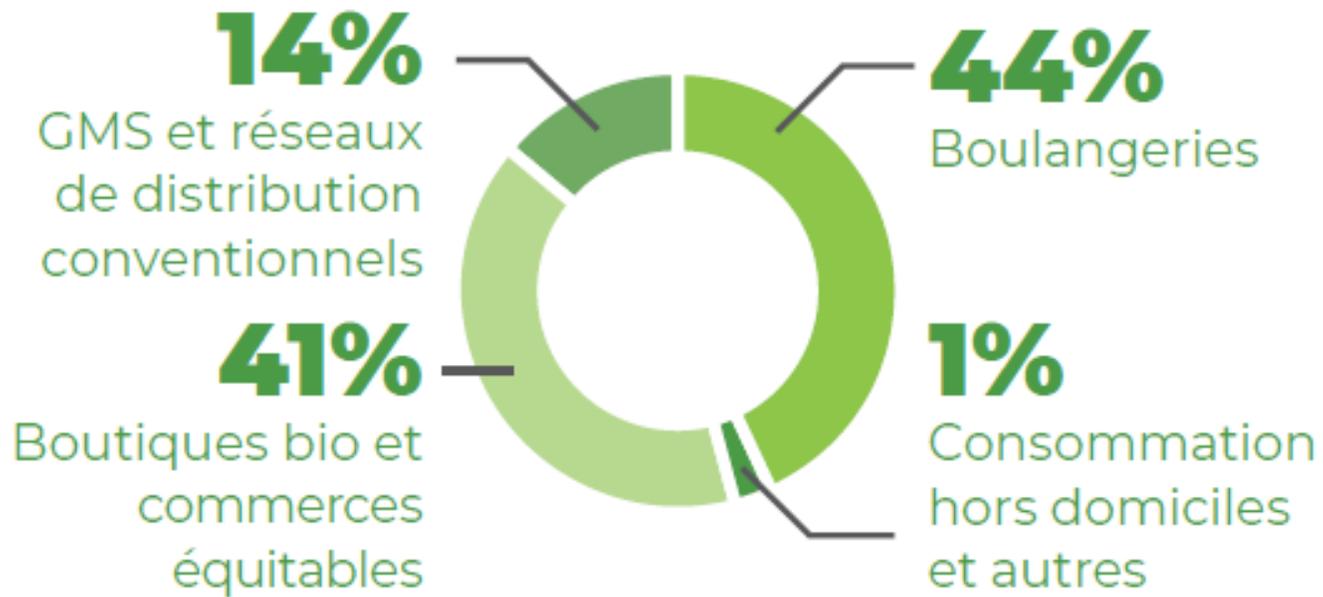


5%
Épicerie
sucrée

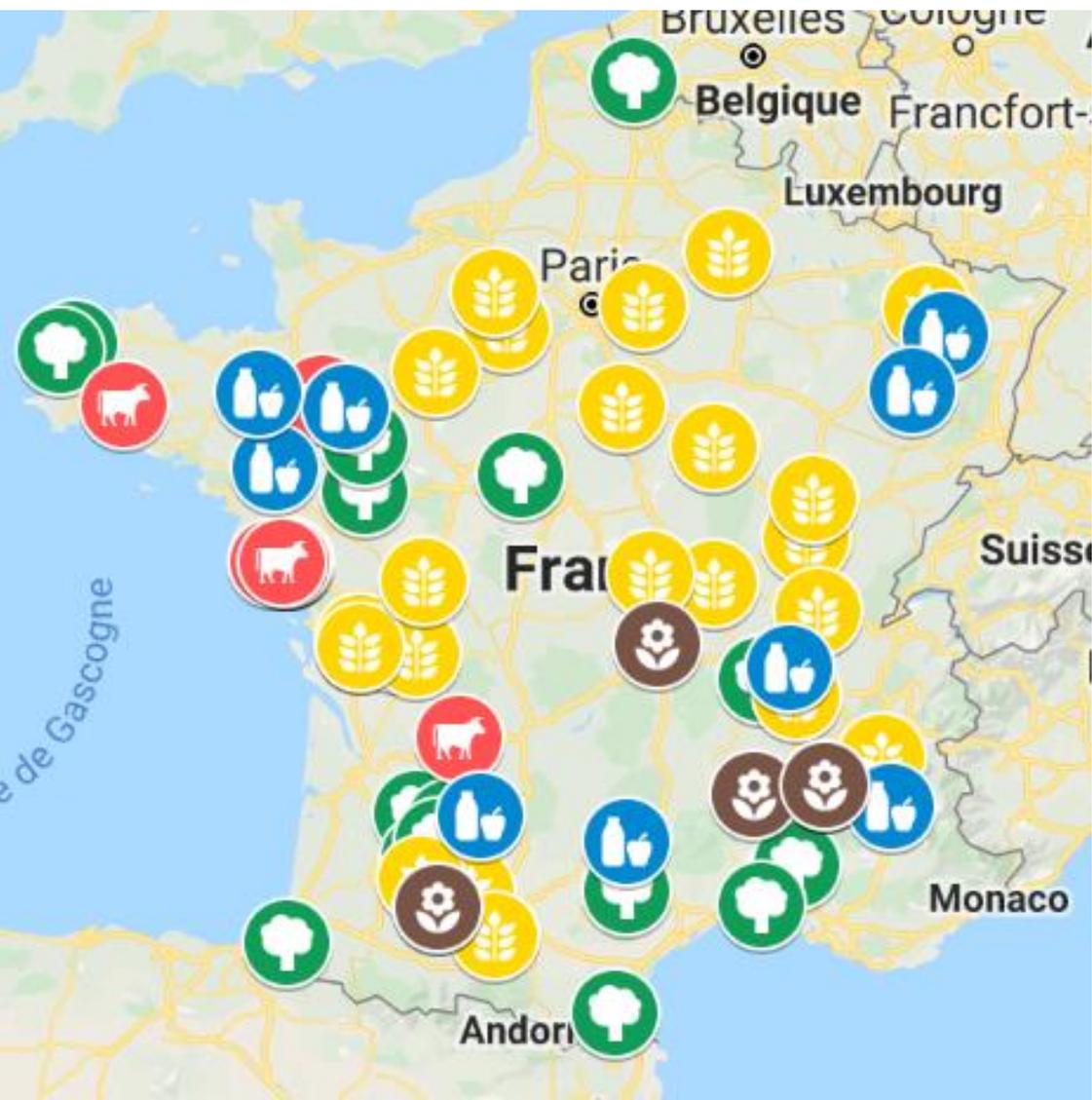
Essentiellement
des produits
alimentaires,
quelques produits
cosmétiques

Commerce équitable origine France

Les lieux de distribution



Les acteurs économiques



80 groupements de producteurs.ice.s
engagés dans la démarche

Toutes tailles!

Près de 10 000 producteur.ice.s en France

Plus de 50 marques engagées en 2018



Toute l'assiette est concernée !



Les labels de commerce équitable SUR LE MARCHE FRANCAIS

Les labels « nord-sud »



Les labels universels



Les labels origine France



Les labels de commerce équitable origine France

Labellisation Bio OBLIGATOIRE



Labellisation Bio NON OBLIGATOIRE



ENJEUX





LISIBILITE CONSOMMATEURS

- Le commerce équitable, une différenciation marketing : **multiplication des allégations sans labels** : lisible ?
- Demain une loi renforcée qui pourrait **rendre obligatoire le recours à un label**
- Vers une **homologation publique** des labels de commerce équitable privés

Le commerce équitable : un enjeu identifié par les familles de la bio dans l'accélération du changement d'échelle

Un critère renforcé dans le Fonds Avenir Bio

De nombreux projets initiés par les groupements de producteurs ou les entreprises de l'aval

MOBILISER LES CONSOMMATEURS



“ Cette rencontre a changé ma vie ”

8-23 MAI 2021
LA QUINZAINE DU
COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable ça change *tout*.
COMMERCE ÉQUITABLE



**NOTRE ASSIETTE
PEUT-ELLE
CHANGER LE MONDE ?**



Conférence citoyenne
Mardi 18 mai / 18h00 - 19h30
📍 en ligne